

Le travail tue impunément, combien de temps encore ?



Par Michel BIANCO
Carrefour citoyen de Venelles

La mort au travail en France c'est deux décès par jour. Notre pays est un des plus mal classés en Europe face à ce drame. L'Organisation internationale du travail (OIT) avance le chiffre de 2,3 millions au niveau mondial de victimes d'accidents et de maladies professionnelles. Dans notre région, Hugo 22 ans, en alternance, décède sur un chantier de bûcheronnage dans les Hautes-Alpes. L'inspecteur du travail relèvera la non définition d'un périmètre de sécurité. Kevin, 31 ans, habitant Venelles, trouve la mort sur un chantier de construction, son engin de levage basculant dans une excavation. Personne n'est témoin de l'accident. Sébastien à Carpentras est retrouvé seul, sans vie sous son engin. Pour les deux derniers cas, la question des travailleurs isolés est en cause.

En juillet 2019, c'est l'effondrement de la scène de Madonna au Vélodrome. Il y a 2 morts Charles Prow et Charles Crisenzo, 8 blessés graves avec des séquelles physiques et psychologiques à vie. Pour gagner du temps, un moteur d'une des tours pour lever le toit étant tombé en panne, l'organisateur commande une grue à laquelle on accroche une élingue pour tracter le toit, tout bascule. C'est le drame, provoqué uniquement pour respecter les délais du concert.

L'OIT a décidé de faire du 28 avril la journée mondiale de la santé et la sécurité au travail pour mettre ce fléau au cœur du débat public. Au niveau national, la journée est dédiée à la lutte

contre les accidents mortels du travail. À cette occasion, avec le carrefour Citoyen de Venelles depuis 2010, nous prenons l'initiative d'une rencontre ouverte à tous jeudi 24 avril à Venelles à 18h. Nous aborderons le droit à un environnement de travail qui garantisse la sécurité et la santé et nous réfléchirons à une culture de prévention pour réduire les risques d'accident et de maladies professionnelles.

L'association "Stop à la mort au travail" s'est formée sur le besoin des familles de victimes de partager leurs propres ressentis et expériences face à une situation traumatisante. Ces familles sont en état de détresse et d'abandon et se posent des questions. Que s'est-il passé ? À la violence de la disparition d'un être cher viendront s'ajouter l'incompréhension et le refus de communiquer au nom de l'enquête qui est en cours.

En 2023, nous avons été reçus au ministère du Travail. Nous avons exprimé le besoin d'un contact immédiat avec les services de l'État pour briser l'isolement et être à l'écoute des familles. Nous avons insisté pour un accès rapide et périodique aux éléments de l'enquête, car les délais de la justice sont souvent très longs. Dans le même temps, nous avons fait part de notre incompréhension devant la faiblesse des peines encourues par les employeurs, souvent condamnés seulement à 6 mois de prison avec sursis et une amende. Nous voulons aussi affirmer notre volonté de renforcer les moyens humains de l'Inspection du travail avec 1 700 inspecteurs pour 26 millions de salariés et un pour 1 000 entreprises. Dans ces conditions, il est difficile de remplir des missions de contrôle et de prévention.

C'est ce niveau d'engagement qu'il faut pour refuser cette expression redoutable de la fatalité des risques du métier. Nous avons besoin de la prise de conscience de toute la société. Un accident du travail, cela n'arrive pas qu'aux autres. Le collectif a participé à plusieurs séances de travail avec la députée européenne Marina Masure à Bruxelles. Ce travail a débouché sur un document "Mort au travail", notre feuille de route. Les enjeux de santé et sécurité au travail doivent sortir de la rubrique "faits divers" pour devenir un fait de société.